

VILLE de GUEMAR

\* \* \* \* \*

REGISTRE des PROCÈS - VERBAUX des SEANCES  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GUEMAR

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 14  
Conseillers présents : 9

Séance du 13 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUEMAR était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

**Monsieur Umberto STAMILE, Maire.**

Membres présents : MM. Frédéric FABRICI et Patrick RISCH et Mme Claudine MESSA, Adjointes au Maire, MM. Pierre MIRETE et Jean URBAN et Mmes Cristina BARBOSA, Michèle HATTERMANN et Anne WAGNER, Conseillers Municipaux.

Membres absents excusés : MM. Laurent MULLER et Matthieu GROLLEMUND (Procuration à M. Frédéric FABRICI) et Mme Véronique SIGWALT (Procuration à Mme Anne WAGNER), Conseillers Municipaux.

Membres absents non excusés : M. Denis BRICKERT et Mme Véronique RAPP, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de la séance : Thomas SCHUÉ, Secrétaire Général de Mairie.

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024
3. Travaux de gestion des eaux pluviales – Attribution du marché
4. Ressources humaines – Instauration du régime d'astreinte
5. Ressources humaines – Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires
6. Délégations consenties au Maire
7. Organisation du temps scolaire
8. Acquisition de terrain
9. Ressources humaines – Création d'un emploi non-permanent suite à un accroissement temporaire d'activité
10. Lotissement communal – Déclaration de sous-traitant
11. Divers

**1 - Désignation du secrétaire de séance**

L'assemblée désigne M. Thomas SCHUÉ, Secrétaire Général de Mairie, secrétaire de séance, en vertu de l'article L2546-7 du CGCT.

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance,

Umberto STAMILE

Thomas SCHUÉ



**2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024**

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance,



Umberto STAMILE



Thomas SCHUÉ

**3 - Travaux de gestion des eaux pluviales – Attribution du marché**

VU la délibération n°3 du 27 novembre 2023 approuvant le projet de travaux de gestion des eaux pluviales ;  
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 mai 2024 ;

M. Patrick RISCH, Adjoint délégué, rappelle le projet de travaux de gestion des eaux pluviales dans la route de Sélestat ainsi que dans la rue du Haut-Koenigsbourg.

Après consultation des entreprises, la Commission d'Appel d'Offre propose de retenir l'entreprise suivante :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
Unique	ARKEDIA	228 283,59 €

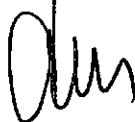
Des subventions ont été notifiées sur ce projet de la part de la Collectivité Européenne d'Alsace d'un montant de 29 576 €, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse d'un montant de 137 601 €. Nous sommes également dans l'attente de la notification d'une subvention de la Région Grand Est.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,  
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'ENTERINER la proposition de la Commission ;
- D'APPROUVER l'offre de travaux de la société ARKEDIA d'un montant de 228 283,59 € H.T. ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance,



Umberto STAMILE



Thomas SCHUÉ

**4 - Ressources humaines - Instauration du régime d'astreinte**

En raison de l'absence de la réception de l'avis du Comité Social Territorial, M. le Maire propose d'ajourner ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,  
D É C I D E, à l'unanimité :



- D'APPROUVER la proposition de M. le Maire ;
- D'AJOURNER ce point.

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance,



Umberto STAMILE



Thomas SCHUÉ

#### 5 - Ressources humaines - Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

En raison de l'absence de la réception de l'avis du Comité Social Territorial, M. le Maire propose d'ajourner ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,  
D É C I D E, à l'unanimité :

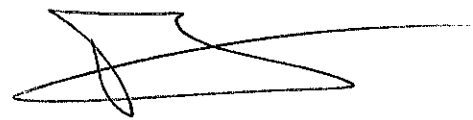
- D'APPROUVER la proposition de M. le Maire ;
- D'AJOURNER ce point.

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance,



Umberto STAMILE



Thomas SCHUÉ

#### 6 - Délégations consenties au Maire

VU la délibération n°5 du 8 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;  
VU la délibération n°2 du 18 septembre 2023 portant modification des délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

M. le Maire expose que les dispositions du CGCT et son article L2122-22 permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire différentes compétences et notamment la souscription de comptes à termes.

M. le Maire propose qu'une telle délégation soit mise en place à son attention afin d'être plus réactif quant à la gestion de la trésorerie et à la volatilité des taux d'intérêts de ces placements auprès de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,  
D É C I D E, à l'unanimité :

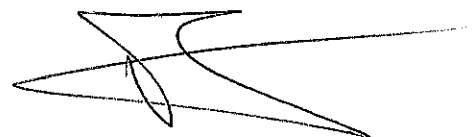
- D'APPROUVER la proposition de M. le Maire ;
- DE CONFIER à M. le Maire délégation pour procéder au placement de fonds dans la limite de 2 000 000 € maximum en simultanée auprès de l'Etat en vertu des articles L1618-1 et L1618-2 du CGCT.

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance,



Umberto STAMILE



Thomas SCHUÉ



**7 - Organisation du temps scolaire**

VU la délibération n°7 du 15 février 2021 ;

Mme Claudine MESSA, Adjointe déléguée, rappelle que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques donne la possibilité de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours.

Après avis du Conseil d'école du 26 mars dernier, il est proposé de maintenir la semaine de 4 jours pour les écoles de Guémar avec les horaires suivants pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

Matin : 8h – 11h30

APC : 11h30 – 12h

Après-midi : 13h30 – 16h

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,  
D É C I D E, à l'unanimité,

- DE SOLLICITER le maintien de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2024/2025 auprès de l'Inspection Académique ;
- DE PROPOSER les horaires d'enseignement mentionnés ci-dessus ;
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Président de séance,



Umberto STAMILE

Le Secrétaire de séance,



Thomas SCHUÉ

**8 - Acquisition de terrain**

M. le Maire informe de la mise en vente, par M. Claude MEINRAD, d'une parcelle forestière cadastrée section 8 n°115 d'une superficie de 180,8 ares.

Cette parcelle est voisine d'une parcelle déjà propriété communale et fait partie d'un massif forestier comprenant plusieurs parcelles communales. A terme, il serait intéressant de gérer ce massif forestier intégralement et de l'exploiter.

Après échanges avec le propriétaire, M. le Maire propose d'acquérir cette parcelle au prix de 3 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,  
D É C I D E, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition de M. le Maire ;
- D'AUTORISER l'acquisition de la parcelle cadastrée section 8 n°115 d'une superficie de 180,8 ares pour un montant de 3 000 € ;
- DE PRENDRE EN CHARGE les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire ;
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat et tous les documents afférents à ce dossier.

Le Président de séance,



Umberto STAMILE

Le Secrétaire de séance,



Thomas SCHUÉ



**9 - Ressources humaines – Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité**

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;  
 VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 1° de son article L332-23 ;  
 VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;  
 VU l'état du personnel de la collectivité territoriale ;  
 VU le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi temporaire d'agent d'entretien relevant du grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 4 heures 30 minutes (soit 4,5/35<sup>èmes</sup>), en raison de l'aménagement du temps de travail d'un agent lié à sa grossesse ;

CONSIDERANT que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,  
 D É C I D E, à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 13 / 05 / 2024, un emploi temporaire d'agent relevant du grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 4 heures 30 minutes (soit 4,5/35<sup>èmes</sup>), est créé pour une durée de un an, soit jusqu'au 12 / 05 / 2025, à pourvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Président de séance,



Umberto STAMILE

Le Secrétaire de séance,



Thomas SCHUÉ

**10 - Lotissement communal – Déclaration de sous-traitant**

L'entreprise HUSSON, titulaire du lot n°3 « Equipements aire de jeux », souhaite sous-traiter, dans le cadre du chantier d'aménagement du lotissement Le Molkenbourg, à concurrence de 10 400 € HT (dix mille quatre cent euros) à l'entreprise PARCS ET JARDINS B. WITTERSHEIM, siégeant à 68000 COLMAR, les travaux d'installation de chantier, de scelllements, pose et montage des jeux et du panneau info.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,  
 D É C I D E, à l'unanimité :

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte spécial correspondant.

Le Président de séance,

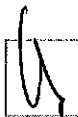


Umberto STAMILE

Le Secrétaire de séance,



Thomas SCHUÉ



## 11 - Divers

M. le Maire rend compte, en vertu de l'article L.2122-23 du CGCT, des décisions prises dans le cadre de sa délégation. La Commune a renoncé au droit de préemption urbain sur les biens immobiliers suivants :

- sis Section 5 n°257/33 d'une superficie de 8,52 ares ;
- sis Section 3 n°250/2 d'une superficie de 0,11 are ;
- sis Section 3 n°247/2 et 250/2 d'une superficie totale de 3,89 ares.

M. le Maire annonce les prochaines manifestations organisées dans la Commune

- 18 mai : Exposition de voitures américaines à la Canardière ;
- 25 mai : Soirée tartes flambées organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers ;
- 1<sup>er</sup> juin : Journée citoyenne ;
- 2 juin : Bœuf à la broche organisé par le Cercle St Maximin.

M. le Maire rappelle l'organisation des élections européennes le 9 juin prochain. Aussi, il procède au recensement des assesseurs pour la tenue du bureau de vote ainsi que pour l'organisation du dépouillement.

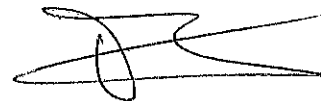
Mme Michèle HATTERMANN demande si l'ensemble des postes d'emplois saisonniers ont été pourvus pour cet été. A l'heure actuelle, il reste un poste vacant pour le mois de août.

Le Président de séance,



Umberto STAMILE

Le Secrétaire de séance,



Thomas SCHUÉ

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h20.

